

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARCHE NORDIQUE MARCHE NORDIQUE TOUR (MNT)



**LA NORDIQUE ESSONNIENNE
DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CHAMARANDE**

SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

**Championnats régionaux Ile-de-France
Championnats départementaux de l'Essonne
Challenge Marche Nordique de l'Essonne**

Règlement et Informations

Art 1 : Organisation

La « NORDIQUE ESSONNIENNE » accueillera le samedi 31 octobre 2020 les CHAMPIONNATS DE FRANCE de Marche Nordique en Compétition. Cette épreuve est organisée par le Comité Départemental d'Athlétisme de l'Essonne (CDA 91) sur le Domaine départemental de Chamarande en collaboration avec la Ligue l'Ile-de-France d'Athlétisme. Cette journée dédiée à la marche nordique et organisée selon les dispositions prévues par la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera également support des CHAMPIONNATS RÉGIONAUX d'Ile-de-France et des CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX de l'Essonne 2020.

Art 2 : Mesures sanitaires

Le contexte actuel nous a amené à prendre un ensemble de mesures pour permettre la tenue de cet évènement sportif et convivial et créer un cadre sécurisant pour toutes les parties prenantes.

Chaque marcheur s'engage à respecter :

- Le sens de circulation mis en place par l'organisation
- Les règles sanitaires en vigueur et mises en place par l'organisation
- Les règles de distanciation sociale en vigueur et mise en place par l'organisation

Hormis durant les épreuves, la restauration et pour les lauréats aux podiums, le marcheur s'engage à porter un masque de protection (tissu ou papier) durant la journée.

Afin de protéger la santé des sportifs, les accompagnateurs devront également porter un masque.

Art 3 : Définition de la marche nordique (Extraits des cahiers FFA)

La Marche Nordique Compétition reprend l'intégralité des gestes fondamentaux caractérisant cette discipline enseignée comme telle dans les clubs FFA en Loisir et Forme Santé.

- L'utilisation de bâtons « marche nordique » est obligatoire.
- Elle consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres en exerçant une poussée au sol à l'impact du bâton. La pointe doit rester au sol jusqu'à la fin du mouvement de poussée.
- A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.
- Le pas de course est interdit.
- La main et le coude du bras d'attaque doivent passer devant le buste puis derrière la fesse en fin de poussée (Amplitude du geste).
- Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon. Le pas glissé qui consiste à allonger au maximum la foulée en attaquant par la plante du pied est pénalisé.
- La jambe d'attaque ne doit pas être tendue lors de son passage à la verticale du bassin.
- L'alignement articulaire est obligatoire : Pied, genou, bassin, épaule et tête doivent être alignés.
- L'abaissement du centre de gravité provoqué par le fléchissement des genoux est pénalisé.
- L'oscillation des épaules de haut en bas est pénalisée.

Ces règles sont édictées dans le cadre de cette discipline sur un sol plat, il est évident que les juges se doivent de tenir compte dans leur jugement, du terrain accidenté (montée, descente, etc...) afin d'apprécier le respect de la réglementation.

CHAMPIONNATS DE FRANCE : LA NORDIQUE ESSONNIENNE

Art 4 : Qualification

- ✓ Avoir participé et être classé aux Championnats de France 2019

Ou

- ✓ Avoir participé et être classé sur une MNCC (Marche Nordique Compétition Circuit) ou MNCN (Marche Nordique Compétition Nature) du Marche Nordique Tour (MNT) entre le 25 octobre 2019 et le 19 octobre 2020

Art 5 : Épreuve et circuit

Comptant pour le challenge Marche Nordique Tour (MNT), les Championnats régionaux d'Ile-de-France, les Championnats départementaux, et le challenge de marche nordique de l'Essonne :

- 10h 30 : La Nordique Essonnienne Femmes
- 12h 00 : La Nordique Essonnienne Hommes

Ces deux épreuves, réservées aux licenciés FFA Compétition, se dérouleront sur un circuit de 3 000 mètres à parcourir 3 fois et un départ/arrivée de 500 mètres, soit une distance totale de 10 000 mètres.

Au vu de la situation sanitaire, les organisateurs privilégieront un départ par vagues. L'organisation se réserve le droit de modifier les conditions de départ le jour de la compétition.

Sur le parcours, une boucle de pénalités à effectuer en cas de non respect du règlement.

Ces compétitions seront encadrées par des juges fédéraux de marche nordique.

Le temps limite imparti aux marcheurs pour boucler la distance des 10 km est fixé à 1h30 ; au-delà de ce temps, les concurrents seront mis hors course.

A l'issue des courses, les résultats Femmes/Hommes seront fusionnés afin de donner le classement par équipe selon le règlement.

Art 6 : Dossards et puces

Deux dossards entièrement visibles portés un à l'avant (avec puce), et un à l'arrière du maillot club.

Rappel : Les dossards sont non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

Hormis ces modifications, le règlement et cahier des charges en vigueur restent inchangés. A consulter sur :

https://www.athle.fr/Reglement/livret_2020_cnm.pdf#page=18

Art 7 : Jury, circuit et résultats

Un jury officiel FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. Des juges fixes et mobiles circuleront sur le parcours pour vérifier le bon respect des règles techniques.

La disqualification d'un marcheur pourra être prononcée en cas de fautes graves, de comportement anti-sportif ou dangereux pour les autres marcheurs.

En cas de litige, seul le juge arbitre fédéral réglera les problèmes éventuels.

De même, la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Zone de pénalités : une boucle de pénalité de 150m sera installée sur le parcours. Elle sera identifiée clairement et un juge y sera affecté.

Les moyens vidéo seront utilisés pour application des pénalités sur la zone des 150 m du départ et l'arrivée (juge arbitre).

Rappel du règlement

Les juges observeront la marche en compétition suivant les règlements FFA :

- La présentation du carton (jaune) de pénalité par le juge terrain se fait face au marcheur puis annonce du numéro de dossard et faute commise. Seule la non-présentation du carton de face peut engendrer une réclamation
- L'annonce du dossard ainsi que celle de la faute ne peuvent être causes à réclamation vu la vitesse des compétiteurs
- La présentation du carton ROUGE (disqualification) est du ressort du juge arbitre.
- Le marcheur sera responsable pendant toute la durée de l'épreuve :
 - de sa gestuelle suivant le règlement FFA
 - de la visibilité de ses dossards
 - de la gestion de ses tours de pénalités
 - de son comportement vis-à-vis des autres marcheurs
 - des règles de sécurité
 - du respect du milieu naturel dans lequel il évolue

Les pénalités

Faute poussée

- Passage main / fesse : la main doit passer derrière le fessier afin d'optimiser le mouvement de poussée.
- Passage coude / buste : tout comme la main, le coude doit passer derrière le tronc et se déplier pour également optimiser la poussée jusqu'à l'extrême (bras tendu en arrière poussant sur le bâton).
- Levée du bâton prématurée : la pointe ne doit pas quitter le sol durant toute la poussée respectant ainsi le mouvement d'impulsion à donner, base de la marche nordique.

Faute jambe

- Attaque talon : respectant le mouvement naturel de la marche, l'attaque doit se faire par le talon.
- Pas de course : la course se caractérise par le décollement des deux pieds du sol.
- Marche athlétique : la jambe est tendue au moment du passage en rectiligne avec le tronc.
- Pas glissé : centre de gravité légèrement abaissé, agrandissement de l'enjambée avec genou fléchi.

Faute alignement

- Abaissement du centre de gravité : genoux fléchis, en recherche du pas glissé.
- Oscillation des épaules : ce mouvement de haut en bas de roulement des épaules permet un rebond du corps à l'impact, donnant une nouvelle propulsion mais en décollant les pieds du sol.
- Corps penché : trop en avant, cette position va entraîner une série de fautes par automatisme (talon, poussée)

Autres fautes pénalisables

- Dossard non visible
- Aide extérieure
- Matériel non conforme ou non autorisé
- Non port du maillot club
- Casque audio
- Incivilité

➤ **Non respect du parcours**

Parcours

Le parcours sera balisé par des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs-bénévoles assureront le guidage et la sécurité.

Un départ par vagues sera instauré.

Les marcheurs devront garder leur masque jusqu'à la ligne de départ et le ranger si il sagit d'un masque tissu ou le jeter dans des poubelles prévues à cet effet si il sagit de masque papier.

Un masque sera remis à chaque marcheur après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Rassemblement Eco-responsable :

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du site remarquable du domaine départemental de Chamarande.

La publication des résultats

Ils seront affichés après l'arrivée du dernier marcheur et après l'ajout éventuel des pénalités au temps final des concurrents ayant été pénalisés.

Une réclamation officielle pourra être prise en compte pendant 30 mn après affichage des résultats : réclamation par écrit et accompagnée d'un chèque de 100€ à l'ordre de la FFA. Aucune réclamation pendant ou après l'épreuve ne sera prise en compte.

Les résultats seront consultables sur le site de l'organisateur, <http://www.nordique-essonnienne.fr/> ainsi que sur le site de la FFA, <http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=resultats>

Art 8 : Licences

Les inscriptions aux compétitions sont ouvertes aux marcheurs licenciés en 2020 ou 2021 et né(es) avant le 31 décembre 2004 (catégories cadets à masters). Un contrôle automatique des licences se fera par le site d'inscription.

Art 9 : Le chronométrage

Il sera assuré par la société « Course Organisation » <http://www.course-organisation.fr/> avec un système de puce électronique fixée sur le dossard ventral.

La barrière horaire pour terminer l'épreuve est fixée à 1 h.30

Art 10 : Inscriptions et retrait des dossards

Aucune inscription sur place ne sera possible pour les Championnats de France.

Les droits d'engagement sont affichés sur le site Internet de l'évènement :

<http://www.nordique-essonnienne.fr/>

Pour les Championnats de France, inscriptions sur le site du CDA 91 : <http://www.nordique-essonnienne.fr/> jusqu'au mercredi 21 octobre 2020, 23 h 59.

Pour la Virée Nordique Open Chronométrée, inscriptions possibles également par mail du 22 octobre au 30 octobre 2020, 0h 01 : nordique-essonnienne@cd-91-athle.org

Inscriptions par Internet assurées pas la société « on s'inscrit.com » <https://www.onsinscrit.com/>

Pour les clubs, SEUL, le responsable désigné du club sera habilité à procéder aux retraits des dossards, le vendredi 30 octobre de 15h 00 à 19h 00 et le samedi 31 octobre de 8h 00 à 11h 30.

Le nom du responsable du club devra être mentionné lors des inscriptions. Une pièce d'identité devra être présentée lors du retrait des dossards.

Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Art 11 : Ravitaillement et prêts de batons (zone technique)

De par la situation sanitaire, les participants évolueront sur le parcours en autosuffisance (pas de ravitaillement sur le parcours). Le port de poche à eau, type Camelback est autorisé sur l'épreuve. En aucun cas, le ravitaillement en course ne doit altérer le mouvement réglementaire du marcheur. Si le marcheur ne peut respecter le règlement, il devra s'arrêter puis repartir une fois qu'il sera en mesure de reprendre le mouvement imposé (Stop &Go)

Un panier repas sera remis aux marcheurs à leur arrivée.

Des bâtons en cas de casse seront disponibles. Cette zone sera matérialisée par une rubalise et des panneaux signalétiques.

Art 12 : Classement et récompenses

Championnats de France :

Les récompenses seront attribuées à partir de 14h 30 selon le règlement des compétitions FFA. Le classement se fera par catégories FFA : classement individuel, classement par catégories (sexe, catégories), classement par équipe mixte de quatre marcheurs.

Récompenses des 3 premiers hommes et femmes au général dit « scratch » (toutes catégories confondues) ainsi que pour les 3 premiers hommes et femmes pour chaque catégorie de Cadets (U18 CA) à Master 10.

- Podium 1-2-3 Championne de France Femmes Elite
- Podium 1-2-3 Champion de France Hommes Elite
- Podium 1-2-3 Champion de France Cadets (hommes et femmes) - U18
- Podium 1-2-3 Champion de France Juniors (hommes et femmes) - U20
- Podium 1-2-3 Champion de France Espoirs (hommes et femmes) – U23
- Podium 1-2-3 Champion de France Masters (hommes et femmes) – M35 à M90 et F35 à F90
 - M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10 : les trois premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront appelés pour le podium.
- Podium 1-2-3 Champion de France par équipe mixte (hommes et femmes) équipe de 4 avec au maximum un muté et/ou un étranger.

Le classement des équipes mixtes se fera par addition des temps des quatre premiers marcheurs (avec au moins un homme et une femme) d'un même club ou club référent (pas de classement Équipe pour une section locale). En cas d'équipes ex-aequo, le meilleur temps du quatrième marcheur sera pris en compte.

Championnats Régionaux Ile-de-France :

Récompenses des 3 premiers hommes et femmes au général dit « scratch » (toutes catégories confondues) ainsi que pour les 3 premiers hommes et femmes pour chaque catégorie de Cadets (U18 CA) à Master 10.

- Podium 1-2-3 Championne d'Ile-de-France Femmes
- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France Hommes
- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France Cadets (hommes et femmes) - U18
- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France Juniors (hommes et femmes) - U20
- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France Espoirs (hommes et femmes) – U23
- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France Masters (hommes et femmes) – M35 à M90 et F35 à F90

- M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10 : les premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront appelés pour le podium.

- Podium 1-2-3 Champion d'Ile-de-France par équipe mixte (hommes et femmes) équipe de 4 avec au maximum un muté et/ou un étranger.

Le classement des équipes mixtes se fera par addition des temps des quatre premiers marcheurs (avec au moins un homme et une femme) d'un même club ou club référent (pas de classement Équipe pour une section locale). En cas d'équipes ex-aequo, le meilleur temps du quatrième marcheur sera pris en compte.

Championnats Départementaux de l'Essonne :

Le classement se fera par catégories FFA : classement individuel, classement par catégories (sexe, catégories), classement par équipe mixte de quatre marcheurs d'un même club ou club référent (pas de classement Équipe pour une section locale).

Récompenses des 3 premiers hommes et femmes au général dit « scratch » (toutes catégories confondues) ainsi que pour les 3 premiers hommes et femmes pour chaque catégorie de Cadets (U18 CA) à Master 10.

- Podium 1-2-3 Championne de l'Essonne Femmes
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne Homme
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne Cadets (hommes et femmes) - U18
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne Juniors (hommes et femmes) - U20
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne Espoirs (hommes et femmes) – U23
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne Masters (hommes et femmes) – M35 à M90 et F35 à F90
 - M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10 : les trois premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront appelés pour le podium.
- Podium 1-2-3 Champion de l'Essonne par équipe mixte.

Le classement des équipes mixtes se fera par addition des temps des quatre premiers marcheurs (avec au moins un homme et une femme) d'un même club ou club référent (pas de classement Équipe pour une section locale). En cas d'équipes ex-aequo, le meilleur temps du quatrième marcheur sera pris en compte.

VIRÉE NORDIQUE ESSONNIENNE OPEN CHRONOMÉTRÉE

Art 13 : Épreuve et circuit

Cette randonnée est ouverte à tout public. Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique. Les mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (cf article 16 de ce règlement).

- 9h 30 : Atelier d'initiation à la marche nordique d'une vingtaine de minutes.
- 10h 00 : La Virée Nordique Essonnienne Open chronométrée : deux possibilités d'inscription
 - Marche nordique "Loisir" de 10 km ouverte à tous (licenciés ou non licenciés) et sans classement. Les temps seront pris à titre d'information et seront communiqués ultérieurement par mail à chacun des participants. Aucun justificatif à fournir.
 - Marche nordique "Open" de 10 km (avec classement) ouverte aux licenciés 2020 ou 2021 ou sur présentation d'un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition.

Parcours

Le parcours empruntera le départ du circuit compétition dans le parc du domaine départemental de Chamarande puis se déroulera dans la forêt départementale du Belvédère. Il sera balisé par des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs-bénévoles assureront le guidage et la sécurité.

Pour le départ, les compétiteurs seront répartis en deux SAS. Toutefois, un départ par vagues (toutes les 15 secondes) pourra être instauré en fonction de la situation sanitaire.

- 1^{er} SAS : Marche Nordique Chronométrée
- 2^{ème} SAS : Marche Nordique Loisir

Les marcheurs devront garder leur masque jusqu'à la ligne de départ et le jeter dans la zone prévue au départ.

Un masque sera remis à chaque marcheur après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Il est strictement interdit de s'éloigner des chemins balisés quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Règlement et équipement

Respect obligatoire de la technique de cette discipline sous peine de retrait du dossard :

- Un pied et un bâton toujours en contact avec le sol
- Le pas de course est interdit

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles
- N'emprunter que les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers
- Apporter assistance à tout marcheur en situation dangereuse
- Suivre les consignes des signaleurs et bénévoles

Équipement obligatoire:

- Masque + poche-ceinture (pour rangement du masque durant l'épreuve)
- Poche à eau type Camelback (parcours en autosuffisance)
- des bâtons de marche nordique
- Un téléphone portable avec batterie rechargée (mettre dans son répertoire le n° de sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro)
- Un sifflet (avertisseur sonore en cas de difficultés)

Chaque marcheur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. À tout moment de la course, lors du départ, sur le parcours mais également après le franchissement de la ligne d'arrivée, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le marcheur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Art 14 : Dossards

Un dossard sera remis à chaque participant. Il devra être fixé par 4 épingles sur la poitrine ou sur le ventre. Le numéro à appeler en cas d'urgence sera indiqué sur ce dernier.

Art 15 : Inscriptions et retrait des dossards

Inscription sur le site du CDA 91 : <http://www.nordique-essonnienne.fr/> jusqu'au mercredi 21 octobre 2020, 23h 59.

Pour la Virée Nordique Open Chronométrée, inscriptions possibles par mail du 22 octobre au 30 octobre 2020, 0h 01 : nordique-essonnienne@cd-91-athle.org.

Inscriptions par Internet assurées pas la société « on s'inscrit.com » <https://www.onsinscrit.com/>

Pour les clubs, SEUL, le responsable du club sera habilité à procéder aux retraits des dossards, le vendredi 30 octobre de 15h 00 à 19h 00 et le samedi 31 octobre de 8h 00 à 11h 30.

Le nom du responsable du club devra être mentionné lors des inscriptions. Une pièce d'identité devra être présentée lors du retrait des dossards.

Pour les marcheurs individuels, les dossards pourront être retirés le samedi 31 octobre à partir de 8h 00.

Toute présentation de justificatifs devra s'effectuer en version digitale.

Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Art 16 : Autorisation parentale

Pour les mineurs non licenciés, né(es) avant le 31 décembre 2004, une autorisation parentale est obligatoire (signature du représentant légal avec nom, prénom et téléphone portable).

Art 17 : Ravitaillement et prêts de bâtons

Les participants évolueront sur le parcours en autosuffisance (pas de ravitaillement sur le parcours). Un ravitaillement sera à disposition à l'arrivée.

Un sac repas sera servi aux marcheurs à leur arrivée.

Prêt gratuit de bâtons possible contre dépôt d'une pièce d'identité qui vous sera rendue dès restitution.

Art 18 : Récompenses

Virée Nordique Open "Chronométrée"

- ✓ Récompenses des 5 premiers hommes et femmes au général dit « scratch » (toutes catégories confondues).

Virée Nordique Open "Loisir"

- ✓ Récompense au club le plus représenté à l'arrivée
- ✓ Récompense au plus jeune marcheur
- ✓ Récompense à l'ainé des marcheurs

La Virée Nordique Open "Chronométrée" comptera également pour le Challenge départemental de l'Essonne de marche nordique.

Art 19 : Poste médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

Art 20 : Service aux coureurs

- Consigne gardée
- Vestiaires Hommes et Femmes
- Toilettes
- Une buvette permettra également de se restaurer
- Un panier repas sera remis aux concurrents à l'arrivée.

Art 21 : Assurances

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

L'organisateur a contracté une assurance pour les participants non-licenciés.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte, bris...) subis-sur les biens des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art 22 : Droits d'images

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les 3 épreuves dans un but de promotion ou de communication. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voire de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

Art 23 : Loi informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés", si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Art 24 : Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Rappel des pénalités pour les championnats de France :

- Désengagement tardif : 150€
- Non participation : 150€

Art 25 : Annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (moins les frais de gestion de la société de chronométrie), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Art 26 : Transfert de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 27 : Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Et pour finir...



ANNEXE

CHARTRE DU MARCHEUR

Engagement de responsabilité civique et sanitaire

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le Gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que marcheur de l'événement de La Nordique Essonnienne et de la Virée Essonnienne, je m'engage durant toute la durée de l'événement à :

- 1) Respecter les gestes barrières en vigueur (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2) Respecter strictement le règlement de l'épreuve et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file de parcours de sortie.
 - Utiliser au maximum la largeur du parcours afin de respecter une distanciation avec les autres concurrents.
 - Ne pas cracher au sol.
 - Ne pas jeter de déchets.
 - Respecter et laisser les lieux propres.
- 3) Ne pas entrer physiquement avec d'autres participants.
- 4) Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5) Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6) Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant l'épreuve, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition des Championnats de France et de la Virée Nordique Open est possible.
- 7) Ne pas participer aux épreuves si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 8) Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après l'épreuve.
- 9) Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.